

## DECISION du PRESIDENT N° 2023/02

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale souhaite identifier les forces et faiblesses de son territoire en matière touristique ainsi que son potentiel.

Alsace Destination Tourisme (ADT) a mis une place une offre de « Diagnostic Territorial » réalisé par ses services.

Cette mission d'une durée de trois mois environ rendra ses conclusions au premier trimestre 2023.

La réalisation de cette prestation de service est soumise à la signature d'une convention entre Alsace Destination Tourisme (ADT) et le PETR Sélestat – Alsace Centrale

**Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural d'Alsace Centrale**  
**Monsieur Patrick BARBIER,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 16 septembre 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

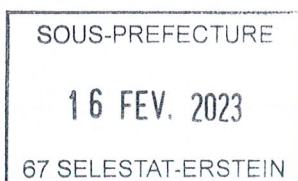
**DECIDE :**

Article 1er :

De signer la convention avec Alsace Destination Tourisme pour une mission de « Diagnostic Territorial ».

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg à compter de son affichage.



Le Président du PETR,

Patrick Barbier